

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

No de division : 01 – Montréal  
No de cour : 500-11-058534-203  
No de dossier : 41-2659830

**MNP**  
LTÉE / LTD

COUR SUPERIEURE

« Chambre commerciale »

**AVIS DE LA PROPOSITION  
AUX CRÉANCIERS (Article 51)**

**NOTICE OF PROPOSAL  
TO CREDITORS (Section 51)**

Dans l'affaire de la proposition de :

In the matter of the proposal of:

**3717291 CANADA INC.**

société légalement constituée ayant son siège social au  
1255 Peel St Office 1000, Montréal, QC, H3B 2T9

**AVIS** est par les présentes donné que :

Take **NOTICE** that:

1. **3717291 Canada Inc.** a déposé une proposition de sursis entre les mains de **MNP Ltée**, le 18 mars 2021, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

1. **3717291 Canada Inc.** has lodged with MNP Ltd. a holding proposal, on March 18, 2021, under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

Ci-inclus une copie de la proposition. Sont annexés au présent avis, un bilan, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration générale et un formulaire de votation. Est également inclus le rapport préliminaire du syndic sur la proposition.

A copy of the proposal is enclosed herewith. Attached to this notice is a statement of affairs, a form of proof of claim, a form of general proxy and a voting letter. Also enclosed is the trustee's preliminary report on the proposal.

2. Une assemblée générale des créanciers sera tenue :

2. A general meeting of the creditors will be held:

**DATE:** 8 avril 2021

**DATE:** April 8, 2021

**HEURE:** 15H00

**TIME:** 3:00 P.M.

**PAR VIDÉO CONFÉRENCE** (cliquer [ICI pour joindre](#)) ou  
**PAR APPEL CONFÉRENCE** (info disponible sur demande par [courriel](mailto:courriel) à [Guillaume.Camirand@mnp.ca](mailto:Guillaume.Camirand@mnp.ca))

**BY VIDEO CONFERENCE** (click [HERE to join](#)) or  
**BY CONFERENCE CALL** (Dial-in info available upon request by [email](mailto:email) to [Guillaume.Camirand@mnp.ca](mailto:Guillaume.Camirand@mnp.ca))

3. Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, par majorité en nombre et 2/3 en valeur, accepter la proposition faite par le débiteur, soit telle que faite ou telle que changée ou modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

3. The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by a majority in number and 2/3 in value, accept the proposal made by the debtor either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

4. Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable **par courriel ou télécopieur**.

4. Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto **by email or fax**.

**FAIT À MONTRÉAL**, ce 26<sup>e</sup> jour de mars 2021.

**DATED AT MONTREAL**, this 26<sup>th</sup> day of March 2021.

**MNP LTÉE**

Sheri Aberback, CIRP, LIT, CFE

CANADA  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
CHAMBRE COMMERCIALE

N<sup>o</sup> DE DIVISION : 01-MONTRÉAL  
N<sup>o</sup> DE COUR : 500-11058534-203  
N<sup>o</sup> DE DOSSIER : 41-2659830

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

**3717291 CANADA INC.**

personne insolvable ayant son siège social au 1255 rue Peel, bureau 1000, dans la ville de Montréal, province de Québec et ayant ses bureaux exécutifs au 2205 boul. Industriel, dans la ville de Laval, province de Québec

DÉBITRICE INSOLVABLE

---

**PROPOSITION**

Articles 50 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC 1985, c B-3

---

Nous la débitrice **3717291 Canada Inc.** ci-haut mentionnée (ci-après nommée la « **Débitrice** »), soumettons par les présentes la proposition concordataire suivante (ci-après nommée la « **Proposition** ») en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après nommée la « **Loi** ») :

Aux fins des présentes :

« **Avis d'intention** » désigne l'avis d'intention de faire une proposition en vertu de la Loi déposé par la Débitrice le 22 juillet 2020;

« **Cour** » s'entend de la Cour Supérieure du District de Montréal – Chambre Commerciale;

« **Couronne** » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou d'une province du Canada;

« **Créanciers** » désigne la totalité des créanciers visés par la Proposition, et « **Créancier** » désigne chacun d'eux individuellement;

« **Créanciers Garantis** » désigne toutes les personnes ayant des Réclamations Garanties et a le sens attribué à ce terme dans l'article 2 de la Loi et « **Créancier Garanti** » désigne chacun d'eux individuellement;

« **Créanciers Ordinaires** » désigne toutes les personnes ayant des Réclamations Ordinaires et « **Créancier Ordinaire** » désigne chacun d'eux individuellement;

« **Créanciers Privilégiés** » désigne toutes les personnes ayant des Réclamations Privilégiées et « **Créancier Privilégié** » désigne chacun d'eux individuellement;

« **Date du Dépôt** » désigne la date du dépôt par la Débitrice auprès du Séquestre officiel, de son Avis d'intention, soit le 22 juillet 2020;

« **Fonds de Règlement** » désigne une somme de 150 000 \$ CAD qui sera mise à la disposition du Syndic par la Débitrice pour les fins de la Proposition au plus tard trente (30) jours suivant la Ratification de la Proposition;

« **Honoraires Professionnels** » désigne les honoraires et déboursés pour les travaux du Syndic et les conseillers juridiques de la Débitrice et du Syndic à l'égard de la Proposition et toute proposition amendée, y compris, sans restriction, les conseils donnés à la société avant la Date du Dépôt, ainsi que les dépenses, pertes et obligations du Syndic et les conseillers juridiques de la Débitrice à l'égard de la Proposition et toute proposition amendée, notamment les avis, frais postaux, frais juridiques, etc.;

« **Loi** » désigne la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985), c. B-3;

« **Proposition** » désigne la présente Proposition, ou toute proposition amendée suite à des modifications de celle-ci;

« **Ratification** » désigne la situation découlant de l'acceptation de la Proposition par les Créanciers et de l'approbation de celle-ci par la Cour dans un jugement devenu exécutoire du fait de (i) l'expiration du délai d'appel faute d'appel ou (ii) de la confirmation du jugement approuvant la Proposition ou (iii) du retrait de l'appel advenant qu'un appel en soit interjeté;

« **Réclamation Contestée** » désigne toute réclamation qui a été reçue par le Syndic conformément aux termes de la présente Proposition et de la Loi mais qui n'a pas été acceptée comme prouvée ou qui est contestée en tout ou en partie par la Débitrice, le Syndic, ou toute autre personne autorisée à le faire, et qui n'a pas été réglée par entente ou par ordonnance de la Cour;

« **Réclamations Prioritaires de la Couronne** » désigne les réclamations prouvées de la Couronne exposées et décrites à la section 60(1.1) de la Loi, contre la Débitrice pour des sommes dues par la Débitrices à la Date du Dépôt;

« **Réclamations Prioritaires des Employés** » désigne seulement, à l'exclusion expresse de toute autre réclamation des employés de la Débitrice, les réclamations prouvées des employés visées à l'article 60 (1.3) de la Loi;

« **Réclamations Garanties** » désigne les réclamations garanties des Créanciers Garantis tel que défini à l'article 2 de la Loi;

« **Réclamations Ordinaires** » désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, autres que des Réclamations Garanties, des Réclamations Prioritaires des Employés, des Réclamations Prioritaires de la Couronne et des Réclamations Privilégiées, mais inclut les Réclamations Reliées à la Restructuration. Pour plus de certitude, mais sans toutefois limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations prouvées de quelque nature que ce soit, qu'elles soient dues pour paiement ou non en date des présentes, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois quantifiées) découlant de toute opération conclue par la Débitrice avant la Date du Dépôt.



De plus, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations pour défaut contractuel quant à toute obligation contractée avant la Date du Dépôt, quelle que soit la date à laquelle un tel défaut est survenu, pour autant qu'un tel défaut soit survenu avant le Date du Dépôt;

« **Réclamations Privilégiées** » désigne toutes les réclamations dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'une débitrice insolvable, incluant celles du Syndic et des frais légaux en vertu de l'alinéa 136(1)b) de la Loi;

« **Réclamations Reliées à la Restructuration** » désigne tout droit de toute personne à l'encontre de la Débitrice qui prend naissance après la Date du Dépôt, relativement à toute dette, tout engagement ou toute obligation de quelque nature que ce soit envers cette personne découlant de la restructuration de la Débitrice, de la répudiation ou de la résiliation de tout contrat, bail, contrat d'emploi, convention collective ou de toute autre entente, écrite ou verbale, y compris tout droit de toute personne qui reçoit un avis de répudiation ou de résiliation de la Débitrice et toute réclamation de la part des autorités fiscales découlant directement ou indirectement de l'approbation de la Proposition par les Créanciers et de l'approbation de la Proposition par la Cour, y compris toute réclamation à l'égard de la taxe sur les biens et services et de la taxe de vente exigible suivant une réduction et/ou un règlement des dettes de la Débitrice;

« **Réclamations Subséquentes** » désigne les réclamations à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à compter de la Date du Dépôt, devant être payées par la Débitrice dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Débitrice;

« **Syndic** » s'entend de MNP Ltée, le Syndic nommé dans la présente Proposition.

## 1. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Les Réclamations Garanties seront payées selon les conditions et termes déjà établis entre la Débitrice et les Créanciers Garantis ou conformément à tout arrangement pouvant être conclu à l'avenir entre les parties. Cette Proposition ne vise pas les Créanciers Garantis à l'égard de leurs Réclamations Garanties, et tous ces Créanciers Garantis ne seront d'aucune manière affectés ou liés par cette Proposition en ce qui concerne leurs Réclamations Garanties.

## 2. RÉCLAMATIONS PRIORITAIRES DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Le paiement des Réclamations Prioritaires de la Couronne et des Réclamations Prioritaires des Employés sera effectué à l'extérieur du Fonds du Règlement et de la manière suivante:

- I. Les Réclamations Prioritaires de la Couronne prévues à l'article 60(1.1) de la Loi seront payées intégralement dans un délai de six (6) mois après la Ratification;
- II. Les Réclamations Prioritaires des Employés seront acquittées dans le cours normal des affaires en conformité avec les dispositions de l'article 60(1.3) de la Loi.



### 3. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

Les Réclamations Privilégiées, autres que celles mentionnées à l'article 2, seront payées intégralement en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, à même le Fonds de Règlement.

### 4. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS ORDINAIRES

Les Réclamations Ordinaires, telles que définies et prouvées, compromises ou établies par la Cour seront réglées en totalité par le paiement d'un dividende qui sera payé à même le solde du Fonds de Règlement après le paiement des Réclamations Privilégiées dans les soixante (60) jours suivant la réception du Fonds de Règlement par le Syndic, lequel dividende sera distribué par le Syndic comme suit :

- I. Paiement intégral de la première tranche de 500 \$ des Réclamations Ordinaires;
- II. Pour la partie des Réclamations Ordinaires excédant 500 \$, un partage au prorata du montant du Fonds de Règlement moins le montant nécessaire pour les paiements mentionnés aux paragraphes 3 et 4.I.

### 5. RÉCLAMATIONS CONTESTÉES

Un Créancier détenant une Réclamation Contestée n'aura pas le droit de recevoir une distribution en vertu de la Proposition à l'égard de cette Réclamation Contestée ou d'une partie de celle-ci.

Si la Réclamation Contestées est résolue en faveur du Créancier en vertu de la Loi, une distribution sera faite à ce Créancier quant à sa réclamation prouvée conformément à la présente Proposition à même la partie du Fonds de Règlement mise de côté par le Syndic à cette fin. Si la Réclamation Contestées n'est pas résolue en faveur du Créancier, ou partiellement résolue en faveur du Créancier, la partie non distribuée du Fonds de Règlement mise de côté par le Syndic pour la Réclamation Contestée sera remise conformément à la présente Proposition et selon consultation avec le comité de créanciers, le cas échéant.

### 6. HONORAIRES PROFESSIONNELS

Les Honoraires Professionnels seront payés en totalité par la Débitrice en sus du Fonds de Règlement. Le paiement des Honoraires Professionnels fait partie intégrante des conditions d'exécution de la Proposition. Advenant un défaut d'exécution de la Proposition ou un rejet par les Créanciers, les Honoraires Professionnels seront réputés prioritaires sur toutes les sommes détenues en fidéicomis par le Syndic.

### 7. COMITÉ DE CRÉANCIERS

Les Créanciers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, nommer une (1) à cinq (5) personnes à un comité de créanciers (ci-après nommé le « **Comité** »), lequel Comité sera investi des pouvoirs suivants :

- I. Conseiller le Syndic en ce qui a trait à la date de l'envoi des dividendes à chaque Créancier Ordinaire dont la réclamation a été prouvée tel que prescrit à l'article 152(5)c) de la Loi;



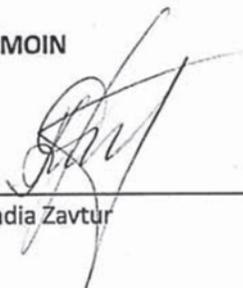
- II. Approuver ou de ratifier tout geste du Syndic soumis par le Syndic pour approbation ou ratification et tout acte susceptible d'une telle approbation ou ratification par les inspecteurs dans une faillite;
- III. Autoriser le report de tout paiement en vertu du paragraphe 4, en totalité ou en partie, et ce, à leur entière discrétion à la condition qu'une telle prorogation soit dans l'intérêt des Créanciers;
- IV. Conseiller le Syndic en ce qui a trait à l'administration de la Proposition;
- V. Confirmer que la Proposition a été complétée.

## 8. AUTRES

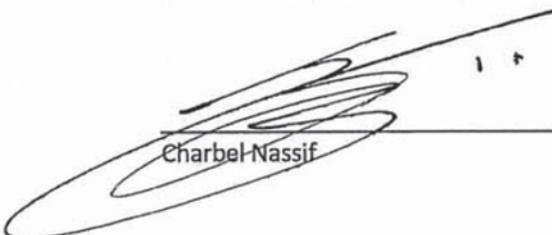
- I. Conditionnellement à la Ratification, l'acceptation de la Proposition par les Créanciers constituera une renonciation à l'application des articles 95 à 101.1 de la Loi, concernant les traitements préférentiels et les opérations sous-évaluées ou en inopposabilité prévus aux articles 1631 et suivants du Code Civil du Québec ou tout autre recours de même nature.
- II. Conformément au paragraphe 50 (13) de la Loi, l'exécution intégrale de la Proposition emportera quittance complète et finale à l'égard des administrateurs et dirigeants de la Débitrice pour toutes réclamations, de quelque nature que ce soit, ayant pris naissance avant la Date de Dépôt, de tous Créanciers ou de toutes autres personnes, à l'égard desquelles ces administrateurs pourraient être, ès qualités, responsable en droit.
- III. Les Réclamations Subséquentes seront payées en totalité par la Débitrice dans le cours normal des affaires.
- IV. MNP LTÉE syndic autorisé de la ville de Montréal, sera le Syndic dans cette Proposition et que toutes les sommes d'argent à payer en vertu de cette Proposition devront lui être remises pour qu'il effectue le paiement des dividendes, le tout conformément aux conditions de la Proposition définitive.
- V. L'approbation et l'exécution de cette Proposition constitueront une quittance totale et finale en faveur de la Débitrice de toutes obligations, tel que défini dans cette Proposition.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 18<sup>e</sup> jour de mars 2021

TÉMOIN

  
\_\_\_\_\_  
Nadia Zavgur

3717291 Canada Inc.

  
\_\_\_\_\_  
Charbel Nassif



Dans l'affaire de la proposition de  
3717291 Canada Inc.  
de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

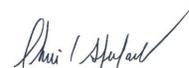
Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 22 juillet 2020. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	1. Inventaire .....
4,969,706.90	602,100.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" .....	2. Aménagements .....
691,530.36	0.00
Créanciers non garantis total .....	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E
5,661,237.26	Bonnes .....
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	0.00
699,101.00	Douteuses .....
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0.00
120,000.00	Mauvaises .....
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de ...	0.00
685,000.00	Estimation des créances qui peuvent être réalisées .....
Total du passif .....	0.00
7,165,338.26	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....
Surplus .....	0.00
NIL	5. Dépôts en institutions financières .....
	0.00
	6. Espèces .....
	0.00
	7. Bétail .....
	0.00
	8. Machines, outillage et installation .....
	60,000.00
	9. Immeubles et biens réels: voir liste G .....
	0.00
	10. Ameublement .....
	2,000.00
	11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....
	0.00
	12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc. ....
	0.00
	13. Droits en vertu de testaments .....
	0.00
	14. Véhicules .....
	35,002.00
	15. Autres biens: voir liste H .....
	37,000.00
	Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :
	Montant du capital souscrit .....
	5,120.00
	Montant du capital payé .....
	5,120.00
	Solde souscrit et impayé .....
	0.00
	Estimation du solde qui peut être réalisé .....
	0.00
	Total de l'actif .....
	736,102.00
	Déficit .....
	6,429,236.26

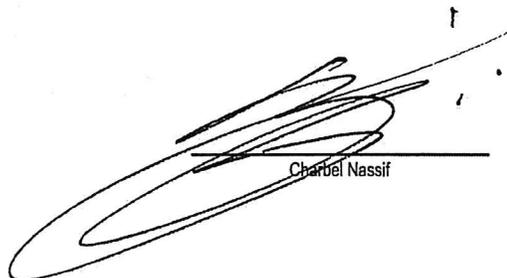
Je, Charbel Nassif, de Saint-Eustache en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 18 mars 2021, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
devant moi le 18 mars 2021, à Montréal en la province de Québec.



#128 219

Sheri L. Aberback, Commissaire à l'Assermentation  
Pour la province de Québec  
Expire le 13 juin 2021



Charbel Nassif

Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	3 Sprouts	302-385 Silver Star Blv Toronto ON M1V 0E3	1,100.39	0.00	1,100.39
2	407ETR	P.O.BOX407 STN'D' SCARBOROUGH ON M1R 5J8	2.96	0.00	2.96
3	5514 KM	201 Wicksteed Av Suite 2 Toronto ON M4G 0B1	30,189.60	0.00	30,189.60
4	8003424 Canada Inc.	2205 Boul Industriel Laval QC H7S 1P8	1,419,669.77	0.00	1,419,669.77
5	Accéo	7710, boul. Wilfrid-Hamel Ouest Québec QC G2G 2J5	0.00	0.00	0.00
6	Access Secure Inc.	79075 CP Des Oiseaux Laval QC H7L 5J1	5,449.80	0.00	5,449.80
7	Accultrac Capital Solutions	174 West Street South,2ndFloor Orillia ON L3V 6L4	0.00	0.00	0.00
8	AG Adjustments, Ltd. RE: C I T GROUP COMMERCIAL SERVI	740 Walt Whitman Rd. Melville NY 11747	0.00	0.00	0.00
9	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement TPS	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	134,335.96	0.00	134,335.96
10	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement TVQ	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	250,976.19	0.00	250,976.19
11	Alarmes Foxsecur	3301, Boul.Crémazie Est Montréal QC H1Z 2H7	241.45	0.00	241.45
12	ALCA DISTRIBUTION	2567 ,192nd St Unit 101 Surrey BC V3Z 3X1	10,692.78	0.00	10,692.78
13	APCHQ Attn: Michelle Bertrand	5930, boul. Louis H Lafontaine Anjou QC H1M 1S7	5,244.73	0.00	5,244.73
14	ASSA ABLOY	PO BOX 562791 STN A Toronto ON M5W 4L1	520.77	0.00	520.77
15	ATELIER FOLYVAZ	12032 Rue Lachapelle #203 Montréal QC H4J 2M4	1,661.16	0.00	1,661.16
16	Bell Canada F-88 - Business Attn: Insolvency Department	1 Carrefour Alexandre-Graham-Bell, Aile E3 Verdun QC H3E 3B3	3,895.14	0.00	3,895.14
17	BJP BabyJack Products	222 Baseline Rd East London ON N6C 2P1	4,271.93	0.00	4,271.93
18	BMW c/o BankruptcyHighway.com Attn: Mike Timko	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	0.00	4,648.92	4,648.92
19	Brands in Motion	300 Ambassador Drive Mississauga ON L5T 2J3	3,947.85	0.00	3,947.85
20	CAMELOT FABRICS	1391 St. Amour St. Laurent QC H4S 1T4	2,714.60	0.00	2,714.60
21	Capital Property Development CPD Inc. landlord	2525 Sources Blvd. Pointe Claire QC H9R 5Z9	91,570.00	0.00	91,570.00
22	CHEMOTEC	8820 Place Ray Lawson Anjou QC H1J 1Z2	20,629.27	0.00	20,629.27

18-mars-2021

Date

Chabriel Nassif

Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
23	Clek Inc.	226 Lesmill Road Toronto ON M3B 2T5	4,476.97	0.00	4,476.97
24	CNESST du Québec (formerly CSST) Attn: Ion Matei <ion.matei@cnesst.gouv.qc.ca>	CP 1200 Succursale Terminus 210 - 510 boulevard de l'Atrium Québec QC G1K 7E2	0.00	0.00	0.00
25	Comwave Business Care	61 Wildcat Road Toronto ON M3J 2P5	546.40	0.00	546.40
26	Consolidated Fastfrate Inc.	4415 FAIRWAY Lachine QC H8T 1B5	89.21	0.00	89.21
27	Copicom Solutions Inc.	634 Boul Industriel St-Jean Sur Richelieu QC J3B 7X4	853.41	0.00	853.41
28	Cybox (GOODBABY CANADA INC.)	PO BOX 4269, Postal Stn A Toronto, ON ON M5W 5V2	6,614.28	0.00	6,614.28
29	DENIS OUELLET	530-59e Avenue Pointe-Aux-Trembles QC H1A 2N7	557.63	0.00	557.63
30	Dialogue Technologies	481 Avenue Viger West, suite200 Montréal QC H2Z 1G6	11,230.83	0.00	11,230.83
31	Diono	50 NorthLand Rd Suite 400 Waterloo ON N2V 1N3	39,551.74	0.00	39,551.74
32	Dorel Juvenile Canada	PoBox 57034, STN A Toronto ON M5W 5M5	216,964.65	0.00	216,964.65
33	Dream on Me	125 Helen Street South Plainfield NJ 07080 USA	13,494.50	0.00	13,494.50
34	Edgewell Personal Care	POBox 6166 Station F Toronto ON M4Y 2Z2	24,171.28	0.00	24,171.28
35	EI Brands	2520 Avenue Marie-Curie St-Laurent QC H4S 1N1	18,284.73	0.00	18,284.73
36	ÉNERGIR (formerly Gaz Métro) Attn: Linda Young	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	9,757.78	0.00	9,757.78
37	Euler Hermes Canada Attn: Sam Gullotti	1702 - 1155 René-Lévesque Blvd West Montréal QC H3B 3Z7	218,959.83	0.00	218,959.83
38	Federal Express Canada Ltd. - Revenue Recovery Department Attn: Lynn Tassone	5985 Explorer Drive Mississauga ON L4W 5K6	88,856.41	0.00	88,856.41
39	Fonds régionaux de solidarité FTQ Attn: jmigneault@Fondsftq.com Fonds regionaux de solidarité	4805, boul. Lapinière, bureau 6900I Brossard QC J4Z 0G2	783,722.40	0.00	783,722.40
40	Foundations Worldwide Inc	305 Lake RD, Medina OH 44256	181,747.49	0.00	181,747.49
41	Fournitures de Bureau Denis	2990,boul Le Corbusier Laval QC H7L 3M2	795.23	0.00	795.23
42	Goodbaby Canada Inc.	Po Box 4269, Postal Stn A C/O TH1003C Toronto ON M5W 5V2	6,614.28	0.00	6,614.28
43	Grand & Toy	BOX/CP 5500 DON MILLS ON M3C 3L5	619.26	0.00	619.26

18-mars-2021

Date

Charbel Nassif

Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
44	Great Divide Corp	5653 Paré, Suite 201 Mont Royal QC H4P 1S1	0.00	0.00	0.00
45	Hassan Yazbeck	4437 Rue de Compiègne St-Léonard QC H1R 1S5	670.50	0.00	670.50
46	Hydro-Québec Attn: Service de Recouvrement	3ème étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	39,312.92	0.00	39,312.92
47	Invenlos Inc.	103 Ave Giroux Laval QC H7N 3H5	18,492.81	0.00	18,492.81
48	Investissement Québec Attn: Eric Pelletier	500-413 rue Saint-Jacques Montréal QC H2Y 1N9	0.00	686,880.44	686,880.44
49	Kidcentral Supply Inc.	267 North Rivermede Road Concord ON L4K 3N7	76,524.84	0.00	76,524.84
50	KidCo(USD)	1013 Technology Way Libertyville IL 60048-5349 USA	44,144.46	0.00	44,144.46
51	Kijiji Canada	500 King St.W.Suite 200 Toronto, ON M5V 1L9	1,149.75	0.00	1,149.75
52	Kit Planète	3020 Brabant Maréneau Montréal QC H4S 1K7	0.00	0.00	0.00
53	Lambs Ivy (USD) (CIT Group Commercial Services)	PO BOX 1036 Charlotte NC 28201-1036 USA	85,472.45	0.00	85,472.45
54	Leda Health Innov.	158-1136 Centre Street Thornhill ON L4J 3M8	11,126.46	0.00	11,126.46
55	Les Promotions Rodel	1350 Marie Victorin St-Bruno QC J3V 8B9	11,313.17	0.00	11,313.17
56	LES TEXTILES GOLDTEX Attn: Tony	8801 Rue Salley LaSalle QC H8R 2C8	6,346.63	0.00	6,346.63
57	MAYBORN GROUP	1 Edgewater Drive, Suite 109 Norwood MA 02062 USA	86,092.03	0.00	86,092.03
58	Medela Canada Inc.	#8-4160 Stadelview Crescent Mississauga ON L5L 0A1	41,021.85	0.00	41,021.85
59	Meubles Ideal Tee/ c/o Restructuration Deloitte Inc	801, Grande Allée Ouest, bureau 350 Québec QC G1S 4Z4	57,828.40	0.00	57,828.40
60	MILANO SOFA	88, West Fenghuang Road Taizhou, Jiangsu CHINA	31,807.00	0.00	31,807.00
61	Milk Snob	202 N Allen Drive Allen TX 75013 USA	78,949.29	0.00	78,949.29
62	MIR PORTES DE GARAGE	3139 Blvd Industriel Laval QC H7L 4P8	517.39	0.00	517.39
63	Munchkin Baby Canada LTD.	P.O. box 56184 STN A (Lockbox #T56184C/U) Toronto ON M5W 4L1	16,854.28	0.00	16,854.28
64	Natart Juvenile Inc.	289 Boul. Baril Ouest PRINCEVILLE QC G6L 3V8	0.00	0.00	0.00
65	Nemcor Incorporated	501 Franklin Blvd Cambridge ON N1R 8G9	16,993.31	0.00	16,993.31

18-mars-2021

Date

Charbel Nassif

Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
66	Newell Brands (Graco Childrens Products)	Po Box 3502 Station A Toronto ON M5W 3G4	174,199.15	0.00	174,199.15
67	O.K. Kids	200 boul. Lebeau St-Laurent QC H4N 1R4	39,807.80	0.00	39,807.80
68	Pacific Imports	1300 Louvain O Montreal QC H4N 1G5	1,032.02	0.00	1,032.02
69	Peter John M	6951, 72nd Street Unit 114 Delta BC V4G 0A2	0.00	0.00	0.00
70	PRAXAIR CANADA INC.	PO BOX 400 STN D Scarborough ON M1R 5M1	0.00	0.00	0.00
71	Prince Lion Heart	2421 S. Westgate Ave. Santa Maria CA 93455 USA	0.00	0.00	0.00
72	PUJ	1220 Memorex Drive, Suite 200 Santa Clara CA 95050	10,131.56	0.00	10,131.56
73	Purolator Inc. Attn: Wayne Richard/Accounts Receivable	PO Box 1100, Post Str A Etobicoke ON M9C 5K2	2,085.57	0.00	2,085.57
74	Q House Kids	21100 Daoust Sainte-Anne-De-Bellevue QC H9X 4C7	1,395.80	0.00	1,395.80
75	QINGDAO FENGTAI	316 North Guangzhou Road Jiaozhou, Qingdao CHINA	112,805.40	0.00	112,805.40
76	Qingdao(USD) DREAMLAND	131 WUXING ROAD Qingdao CHINA	157,356.42	0.00	157,356.42
77	QUAX(USD)	Karel Picquélaan 84 B-9800 Deinze Belgium	872.96	0.00	872.96
78	RCI Environnement Inc.	9501 boul. Ray Lawson Anjou QC H1J 1L4	0.00	0.00	0.00
79	Receiver General For Canada	2555 Dollard Ave Suite 206 867320046RM0001 Lasalle QC H8N 3A9	0.00	0.00	0.00
80	Sameday WORLDWIDE	1111 Rue Francois Lenoir Lachine QC H8T 3P9	7,342.76	0.00	7,342.76
81	Service Location Tapis	3324 Des Lucines St-Hubert QC J3Y 0H4	1,031.32	0.00	1,031.32
82	SHANGHAI AILLIA	NO. 600 FENGRAD ROAD Shanghai CHINA	58,850.00	0.00	58,850.00
83	Skip Hop Inc.(USD)	PO Box 958309 St-Louis MO 63195-8309	9,896.13	0.00	9,896.13
84	Société de Location GM Financial Canada Ltée a/s BankruptcyHighway.com Attr: Mike Timko	CP 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	0.00	1.00	1.00
85	Stark International(USD) Attr: Anthony Starcevic	6 Timber Court George Town ON L4G4S4	65,665.02	0.00	65,665.02
86	Sua-V Distribution	Bureau 200, 1996, 3ieme Rue St-Romuald QC G6W 5M6	8,348.83	0.00	8,348.83
87	SUMMER INFANT CANADA,LTD	PO BOX 4090, Stn. A 910360 Toronto ON M5W 0E9	10,969.17	0.00	10,969.17

18-mars-2021

Date

Charbel Nassif

Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
88	TCS Total Customs Services Inc	2555 Dollard Ave. RM0001 La Salle QC H8N 3A9	1,837.50	0.00	1,837.50
89	Thule Group Canada	Case Postale 11743 C/O M17433C Montréal QC H3C 6S7	0.00	0.00	0.00
90	TOMY Canada Limited(USD)	39790 Treasury Center Chicago IL 60694-9700 USA	23,373.47	0.00	23,373.47
91	Traffic Tech International	16711 TRANS-CANADA HIGHWAY KIRKLAND QC H9H 3L1	30,768.62	0.00	30,768.62
92	Transparence Martel	CP 6136 300 Boul St-Luc St-Jean sur Richelieu QC J2W 2A1	114.96	0.00	114.96
93	Transworld International	2800 Ave Andre Unit #6 Dorval QC H9P 1K6	8,003.75	0.00	8,003.75
94	ULINE CANADA CORPORATION	RPO STREETSVILLE BOX 3500 MISSISSAUGA ON L5M 0S8	762.13	0.00	762.13
95	UPS Canada Ltd	Po Box 4900, Station A Toronto ON M5W 0A7	34.14	0.00	34.14
96	Vidéotron S.E.N.C. Attn: Service de la perception	C.P 11427 Downtown Branch Montréal QC H3C 5H6	1,244.15	0.00	1,244.15
97	VINTEX INC.	1 MOUNT FOREST DRIVE MOUNT FOREST ON N0G 2L2	0.00	0.00	0.00
98	VMX INC.	3300 Blv Pitfield St. Laurent QC H4S 1K6	2,101.28	0.00	2,101.28
99	WATERLOGIC CANADA Inc.	87 Sharer Road Vaughan ON L4L 8Z3	36.79	0.00	36.79
<b>Total:</b>			<b>4,969,706.90</b>	<b>691,530.36</b>	<b>5,661,237.26</b>

18-mars-2021

Date

Charbel Nassif

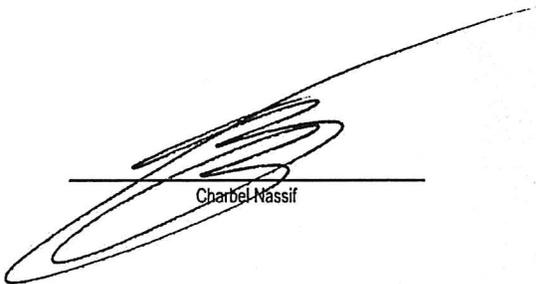
Liste "B"  
Créanciers Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	5,000.00	Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire - net des frais de réalisation estimés  Biens de l'entreprise - Machinerie - Mobilier, équipements Biens de l'entreprise - Machinerie - Équipement - Racking Biens de l'entreprise - Aménagements - Amélioration locative Autre - Avance à recevoir  Ameublement - Mobilier de bureau et matériel informatique		5,000.00  0.00 0.00 0.00 0.00 0.00		
2	ARC - Bureau des services fiscaux de Montréal Attn: Section Insolvabilité	Division du recouvrement des recettes 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	5,000.00	Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire - net des frais de réalisation estimés  Biens de l'entreprise - Machinerie - Mobilier, équipements Biens de l'entreprise - Machinerie - Équipement - Racking Ameublement - Mobilier de bureau et matériel informatique Autre - Avance à recevoir  Biens de l'entreprise - Aménagements - Amélioration locative		5,000.00  0.00 0.00 0.00 0.00 0.00		

18-mars-2021

Date

  
Charbel Nassif

Liste "B"  
Créanciers Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
3	Banque Nationale du Canada (Propositions) a/s FCT Solutions de recouvrement Attn: Insolvency Department Marge de crédit	PO Box 2514, Stn B London ON N6A 4G9	230,000.00	Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire - net des frais de réalisation estimés  Biens de l'entreprise - Machinerie - Mobilier, équipements  Autre - Avance à recevoir  Biens de l'entreprise - Aménagements - Amélioration locative  Ameublement - Mobilier de bureau et matériel informatique  Biens de l'entreprise - Machinerie - Équipement - Racking		230,000.00  0.00  0.00  0.00  0.00		
4	BMW c/o BankruptcyHighway.com Attn: Mike Timko	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	39,648.92	Véhicules motorisés - Voiture - 2016 - BMW - X6		35,000.00		4,648.92
5	Investissement Québec Attn: Eric Pelletier	500-413 rue Saint-Jacques Montréal QC H2Y 1N9	1,110,980.44	Biens de l'entreprise - Machinerie - Équipement - Racking  Ameublement - Mobilier de bureau et matériel informatique  Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire - net des frais de réalisation estimés  Biens de l'entreprise - Machinerie - Mobilier, équipements  Autre - Avance à recevoir  Biens de l'entreprise - Aménagements - Amélioration locative		10,000.00  2,000.00  362,100.00  50,000.00  0.00  0.00		686,880.44
6	Mercedes-Benz Financial Services Canada Corporation Attn: Collections Department	500 - 2680 Matheson Blvd East Mississauga ON L4W 0A5	1.00	Véhicules motorisés - Voiture - 2017 - Mercedes-Benz - Sprinter - en location		1.00		

18-mars-2021

Date

Gharbel Nassif

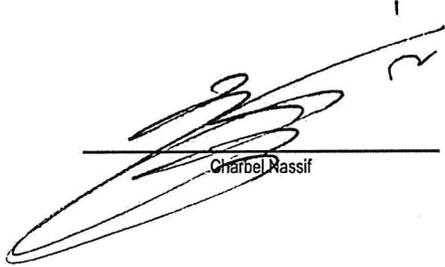
Liste "B"  
Créanciers Garantis

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
7	Société de Location GM Financial Canada Ltée a/s BankruptcyHighway.com Attn: Mike Timko	CP 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	1.00	Véhicules motorisés - Voiture - 2018 - Cadillac - Escalade - en location		1.00		
<b>Total:</b>			<b>1,390,631.36</b>			<b>699,102.00</b>	<b>0.00</b>	<b>691,529.36</b>

18-mars-2021

Date

  
Charbel Massif

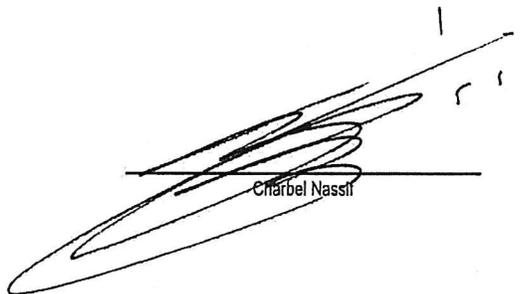
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
1	9252-5112 Quebec Inc. / 9252-5104 Quebec Inc.	2167 av. Calixa-Lavallée Laval QC H7S 1Y4	Loyer courant - dette en situation de faillite	-	40,000.00	0.00	40,000.00
2	Employés (40)	- Montreal QC -	Vacances courantes	-	80,000.00	0.00	80,000.00
<b>Total:</b>					<b>120,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>120,000.00</b>

18-mars-2021

Date



Charbel Nassif

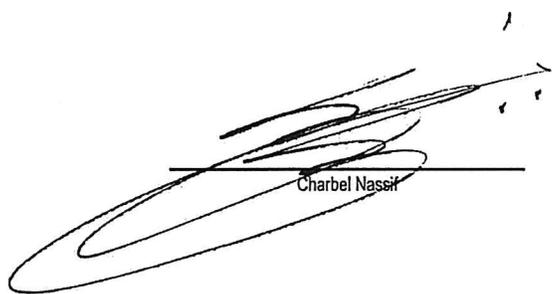
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	9252-5112 Quebec Inc. / 9252-5104 Quebec Inc.	2167 av. Calixa-Lavallée Laval QC H7S 1Y4	685,000.00	0.00		Réclamation pour bris de bail en situation de faillite
Total:			685,000.00	0.00		

18-mars-2021

Date



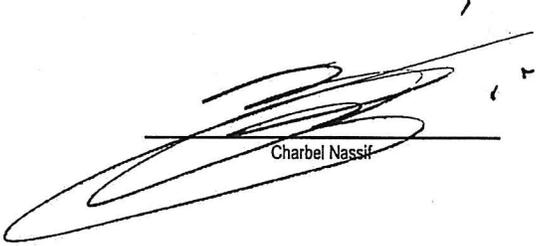
Charbel Nassif

Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
3717291 Canada Inc.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
				0.00				
			Total:	0.00			0.00	
				0.00				

18-mars-2021

Date



Charbel Nassif

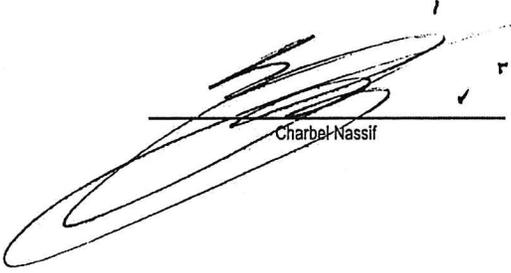
Liste "F"  
Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

3717291 Canada Inc.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total: 0.00		0.00	

18-mars-2021

Date



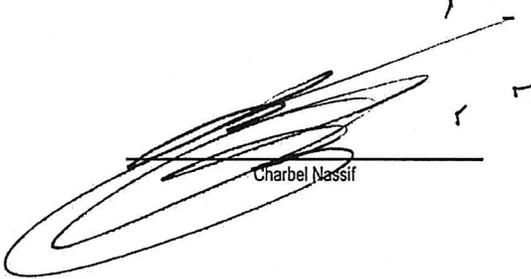
Charbel Nassif

Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au débiteur  
3717291 Canada Inc.

Description de la propriété	Nature du droit du débiteur	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Total:			0.00		0.00

18-mars-2021

Date



Charbel Nassif

Liste "H"  
Biens

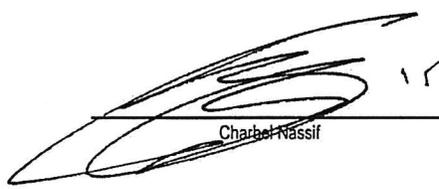
3717291 Canada Inc.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire	Débiteur	Inventaire - net des frais de réalisation estimés	2,007,000.00	602,100.00
(b) Aménagements, etc.	Débiteur	Amélioration locative	17,000.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation	Débiteur	Mobilier, équipements	57,000.00	50,000.00
	Débiteur	Équipement - Racking	20,000.00	10,000.00
(g) Ameublement		Mobilier de bureau et matériel informatique	41,000.00	2,000.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules		Voiture - 2016 - BMW - X6	70,000.00	35,000.00
		Voiture - 2018 - Cadillac - Escalade - en location	0.00	1.00
		Voiture - 2017 - Mercedes-Benz - Sprinter - en location	0.00	1.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre		Avance à recevoir	762,000.00	37,000.00
			<b>Total:</b>	<b>736,102.00</b>

18-mars-2021

Date

  
Charbel Nassif

CANADA  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
CHAMBRE COMMERCIALE

N° DE DIVISION : 01-MONTRÉAL  
N° DE COUR : 500-11058534-203  
N° DE DOSSIER : 41-2659830

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:

**3717291 CANADA INC.**

personne insolvable ayant son siège social au 1255 rue Peel, bureau 1000, dans la ville de Montréal, province de Québec et ayant ses bureaux exécutifs au 2205 boul. Industriel, dans la ville de Laval, province de Québec

**DÉBITRICE INSOLVABLE**

---

**RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION**

(paragraphe 50(5) et 50(10) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

---

**A. AUX CRÉANCIERS**

1. En date du 18<sup>e</sup> jour de mars 2021, 3717291 Canada Inc. (« **Bo-Bébé** », la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») a déposé une Proposition sous la partie III, section I de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après désignée « **Loi** »). Veuillez noter que la Débitrice n'est pas en faillite mais désire soumettre un arrangement à ses créanciers pour le règlement de ses dettes grâce à une proposition en vertu de ladite Loi (la « **Proposition** »).
2. Conformément aux articles 50(5) et 50(10) b) de la Loi et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, le syndic MNP LTÉE. (le « **Syndic** ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
3. Nous incluons avec la présente copie de la Proposition, un bilan abrégé des affaires de la Débitrice, une liste des créanciers, des formulaires de preuve de réclamation et de procuration en blanc et un formulaire de votation.
4. Une assemblée des créanciers sera tenue le 8<sup>e</sup> jour d'avril 2021 à 15h00 par vidéo-conférence, afin de considérer la Proposition et de voter pour son acceptation ou son refus.

5. Il est important de noter que seuls les créanciers qui auront prouvé leur réclamation au moment de l'assemblée pourront y voter. Les créanciers ayant soumis une preuve de réclamation dûment complétée auprès du Syndic peuvent voter avant l'assemblée en utilisant le formulaire de vote joint aux présentes.
6. Tout représentant d'une corporation déléguée à l'assemblée pour y voter, doit être muni d'un formulaire de procuration dûment complété, identifiant la personne autorisée à voter au nom de la corporation.
7. Nous mettons le lecteur en garde que nous n'avons pas effectué de vérification ni d'enquête relativement aux livres et registres de la Société conformément aux *Normes Canadiennes d'Audit* ou au *Manuel des comptables professionnels agréés du Canada*. Conséquemment, nous ne pouvons exprimer une opinion sur l'exactitude de l'information contenue aux présentes. L'information provient des livres et registres qui ont été mis à notre disposition, ainsi que des discussions que nous avons eues avec la direction de la Société.

## **B. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES**

8. Bo-Bébé est une entreprise québécoise fondée en 1995 se spécialisant dans les produits de bébé. Ses actionnaires actuels sont 9252-5112 Québec Inc. (« **5112** ») et 9252-5104 Québec Inc. (« **5104** »).
9. Au cours de ses premières années d'existence, la Société fabriquait elle-même quelques articles tels que des bavettes, des draps, des couvre-lits et quelques accessoires pour bébé. La Société ouvre ses portes au public avec son premier magasin Bo-Bébé au début de l'année 2000 dans un local de 2 000 pieds carrés à Montréal sur la rue St-Laurent, et se concentre alors sur le commerce de détail.
10. Suivant une croissance importante de 2009 à 2016, comprenant notamment l'ouverture de 2 nouvelles succursales et d'un entrepôt, les problèmes financiers de la Société débutent.
11. Une réduction graduelle des ventes est notée suivant l'année fiscale 2016. Selon les états financiers de la Société, le chiffre d'affaires passe d'environ 19.5M \$ à environ 14.5M \$ de l'année fiscale 2016 à 2019.
12. Les difficultés financières de la Société sont principalement attribuables à la compétition croissante au niveau des ventes en ligne. Selon les états financiers de la Société, des pertes de 2.4M \$ et 2.0M \$ ont été enregistrées au courant des années fiscales 2019 et 2020 (pour des périodes de 12 mois se terminant respectivement le 30 septembre 2019 et 2020).
13. Les difficultés financières de la Débitrice ont également été amplifiées par les difficultés financières d'une société affiliée, 8003424 Canada Inc. (anciennement connue sous le nom de Kidiway Inc., « **8003424** »). La Banque Nationale du Canada (« **BNC** ») est le créancier garanti de premier rang de ces deux compagnies et Bo-Bébé a accordé un cautionnement pour le prêt avec la BNC de 8003424, ainsi que pour le prêt avec Investissement Québec (« **IQ** »). Bo-Bébé et 8003424 sont de mêmes co-emprunteurs pour des prêts avec IQ et le Fonds de Solidarité FTQ (« **FTQ** »).

14. À la fin de l'année 2019, en raison de la nécessité de réduire ses coûts fixes, Bo- Bébé a fermé son magasin de Montréal.
15. Au début de l'année 2020, comme d'autres détaillants, la Débitrice subit de grandes difficultés à cause de la pandémie de COVID-19, et après les fermetures gouvernementales des magasins pendant deux mois, Bo-Bébé a décidé de ne pas rouvrir son magasin de St-Hubert.
16. Le 17 avril 2020, la BNC envoie une demande de paiement et préavis de l'intention de mettre à exécution ses garanties en vertu de l'article 244 de la Loi.
17. Après beaucoup de discussions entre elles, le 8 juillet 2020, Bo-Bébé, 8003424, 5112 et 5104 (collectivement les « **Compagnies** ») sont entrées dans une entente de tolérance avec la BNC, par laquelle la BNC accordait aux Compagnies jusqu'au 31 octobre 2020 pour restructurer leurs opérations. La Débitrice a ensuite renouvelé cette entente de tolérance avec la BNC jusqu'au 30 avril 2021.
18. Le 22 juillet 2020, Bo-Bébé a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (« **l'Avis** ») conformément aux dispositions de l'article 50.4(1) de la Loi et MNP LTÉE. a consenti à agir comme Syndic à la Proposition.
19. La première étape de la restructuration consistait en la vente de 8003424, et en conséquence, le 12 août 2020, 8003424 a déposé un avis d'intention de faire une proposition et obtient le 20 août 2020 une ordonnance de la Cour autorisant la vente de ses actifs. Dans le même temps, Bo-Bébé a obtenu de la Cour l'autorisation de vendre la marque de commerce « Kidiway » dans le cadre de cette vente.
20. 8003424 est réputée en faillite le 27 octobre 2020 suite au non-dépôt d'une proposition. Conséquemment, des dettes garanties de plus de 1M \$ envers IQ et 50K \$ envers la BNC, en plus d'une dette non-garantie de près de 800K \$ envers FTQ doivent être assumées par Bo-Bébé à l'égard de ces créanciers, en vertu des contrats avec ces derniers et des cautions et garanties accordées par la Débitrice.
21. Le 20 août, le 5 octobre et le 19 novembre 2020, la Débitrice a présenté sa première, deuxième et troisième demande de prorogation de délai. Ces demandes furent accordées par la Cour jusqu'au 5 octobre, 19 novembre et 31 décembre 2020 respectivement, afin de permettre à la Débitrice de continuer ses démarches de restructuration.
22. Le 23 décembre 2020, la Débitrice a présenté sa quatrième demande de prorogation de délai ainsi qu'une demande permettant d'accorder à la Débitrice une période supplémentaire aux délais de 6 mois prévus à la Loi pour déposer une Proposition à ses créanciers. Cette demande fut accordée par la Cour le 23 décembre 2020, accordant à la Débitrice une extension de délai jusqu'au 31 mars 2021.
23. Le 5 février 2021, le Syndic a produit son cinquième rapport sur la situation financière de la Débitrice, soit 45 jours suivant l'ordonnance de la Cour accordant la quatrième demande de prorogation de délai de la Débitrice.

### **C. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PLAN DE REDRESSEMENT**

24. Depuis le dépôt de l'Avis, la Débitrice a travaillé sur une mise à jour de ses prévisions financières afin d'établir un plan de restructuration viable et tenter de refinancer ses opérations ou de trouver un investisseur. Selon la dernière entente de tolérance signée par les Compagnies et la BNC, les Compagnies doivent procéder au refinancement de leurs dettes avec la BNC au plus tard le 30 avril 2021.
25. Au courant des derniers mois, la Société a été en discussion active avec une autre banque pour le refinancement de l'ensemble de ses opérations, incluant des sociétés du groupe non couvertes par l'Avis, en plus d'être en discussion avec quelques investisseurs potentiels.
26. Notamment en raison des incertitudes importantes reliées à la pandémie COVID-19 et ses impacts importants sur l'industrie du commerce au détail, ces discussions n'ont pas porté fruit et la direction n'a pas été en mesure de trouver un prêteur pouvant assurer le financement des activités de la Société ou d'obtenir une offre viable d'un investisseur.
27. La direction a conséquemment pris la décision de procéder à une liquidation de son inventaire, de déposer une proposition à ses créanciers non-garantis et de cesser les opérations graduellement.

### **D. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION**

28. Nous soulignons que, pour que la Proposition soit acceptée à l'assemblée des créanciers et lie tous les créanciers visés par cette Proposition, les conditions suivantes doivent être réalisées :
  - a. Une majorité en nombre des créanciers (+ de 50 %) ayant le droit de vote et l'ayant exercé doivent se prononcer en faveur de la Proposition;
  - b. Les créanciers votant en faveur doivent, par ailleurs, représenter au moins deux tiers (2/3) en valeur monétaire des créanciers s'étant prononcés sur la Proposition;
  - c. La Proposition doit, par la suite, être ratifiée par la Cour.
29. Dans l'éventualité où les seuils ci-haut mentionnés ne seraient pas atteints et que la Proposition soit refusée par les créanciers, la Débitrice sera réputée être en faillite et dans ce cas, la première assemblée des créanciers sera tenue immédiatement.

- 
30. Pour plus de détails sur les modalités de la Proposition ainsi que la définition des termes utilisés à cette section, voir la Proposition intégrale qui accompagne le présent rapport. Vous noterez aussi qu'en cas de divergence entre les modalités de la Proposition présentées succinctement à même ce rapport et les termes de la Proposition, ces derniers prévaudront. Nous résumons ci-après les principales lignes de la Proposition :
- a. La Débitrice s'engage à remettre la somme intégrale de 150 000 \$ (ci-après nommée le « **Fonds de Règlement** ») au bénéfice de ses créanciers. Ladite somme sera remise au Syndic en un versement unique dans les trente (30) jours suivant la ratification de la Proposition par la Cour;
  - b. Le Syndic distribuera le dividende aux créanciers 60 jours suivant la réception du Fonds de Règlement comme suit:
    - i. Paiement des créanciers privilégiés, le cas échéant, conformément au paragraphe 136(1) en priorité des autres créanciers ordinaires;
    - ii. Paiement intégral de la première tranche de 500 \$ des réclamations ordinaires;
    - iii. Pour la partie des réclamations ordinaires excédant 500 \$, un partage au prorata du montant du Fonds de Règlement, moins le montant nécessaire pour les paiements mentionnés aux paragraphes b) i) et ii) précédents;
  - c. Le paiement des réclamations prioritaires de la couronne et des réclamations prioritaires des employés sera effectué à l'extérieur du Fonds du Règlement et de la manière suivante:
    - i. Les réclamations prioritaires de la couronne prévues à l'article 60(1.1) de la Loi seront payées intégralement dans un délai de six (6) mois après la ratification;
    - ii. Les réclamations prioritaires des employés seront acquittées dans le cour normal des affaires en conformité avec les dispositions de l'article 60(1.3) de la Loi.
  - d. Les créanciers garantis seront payés selon les termes et conditions des ententes existantes ou conformément à tout arrangement pouvant être conclu à l'avenir entre les parties.
  - e. Les honoraires professionnels seront payés en totalité par la Débitrice en sus du Fonds de Règlement.
31. La direction de la Débitrice prévoit utiliser les fonds générés par la liquidation de ses inventaires pour le paiement du Fonds de Règlement et des créances prioritaires de la Couronne et des employés, mais s'engage à injecter des fonds supplémentaires selon les besoins pour assurer le paiement de ces sommes.

## E. ANALYSE DU DIVIDENDE ESTIMATIF

32. Selon l'information disponible, le dividende estimatif dont pourrait bénéficier les créanciers représenterait 3% des réclamations non garanties, contrairement à aucune distribution dans un scénario de faillite, calculé comme suit:

En millier de \$ CAN

	Proposition	Faillite haut	Faillite bas	Notes
<b>A - Calcul du dividende estimatif</b>				
Proposition - Fonds de Règlement	150	-	-	
Réalisation des actifs	-	836	667	1
Moins:				
Créances garanties	-	(1,340)	(1,340)	2
Créances privilégiées	-	(120)	(120)	3
Frais professionnels et de réalisation (estimation)	-	(150)	(150)	
<b>Surplus (déficit) pour les créanciers non garantis</b>	<b>150</b>	<b>(774)</b>	<b>(943)</b>	
<b>B - Détail des créanciers non garantis</b>				
Créances non garanties	4,970	4,970	4,970	4
Créances non garanties des employés	-	192	192	5
<b>Total des créanciers non garantis</b>	<b>4,970</b>	<b>5,162</b>	<b>5,162</b>	
<b>Montant disponible en % ( A / B )</b>	<b>3.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	

### Notes :

- 1 – Voir la **Section F** ci-après pour plus de détail sur le calcul de la réalisation des actifs en situation de faillite.
- 2 – Créances garanties de l'ARQ, l'ARC, la BNC et IQ, selon le bilan statutaire déposé par la Débitrice.
- 3 – Créances privilégiées des employés et du locateur en situation de faillite.
- 4 – Créances non garanties selon le bilan statutaire déposé par la Débitrice.
- 5 – Créances non garanties des employés pour fin d'emploi estimé en situation de faillite.

## **F. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS**

33. Nous présentons ci-après un résumé des avoirs de la Débitrice au moment de sa proposition à la valeur de réalisation, dans l'éventualité d'une faillite.

En millier de \$ CAN

<b>Actifs</b>	<b>Valeur aux livres</b>	<b>Faillite haut</b>	<b>Faillite bas</b>	<b>Notes</b>
Inventaires	2,007	715	605	<b>1</b>
Mobilier et équipement	57	65	50	<b>2</b>
Équipement - Racking	20	15	10	<b>2</b>
Mobilier de bureau et matériel informatique	41	4	2	<b>2</b>
Amélioration locative	17	-	-	
Véhicule (net des dettes garanties)	-	-	-	<b>3</b>
Avances aux sociétés mères	762	37	-	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>2,904</b>	<b>836</b>	<b>667</b>	

### **Notes :**

- 1 – Les inventaires ont été évalués par une firme externe en date du 17 novembre 2020. La valeur de réalisation a été estimée entre 30% et 36% de la valeur au coûtant.
- 2 – Le mobilier, équipement et matériel informatique a été évalué par une firme externe le 27 novembre 2020.
- 3 – La Débitrice possède un véhicule BMW pour lequel aucune équité ne serait disponible en situation de faillite considérant le montant de la dette garantie afférente. La Débitrice a également deux véhicules en location.
- 4 – Les avances aux sociétés mères proviennent d'avances effectuées il y a plus de 5 ans pour les améliorations locatives des locaux utilisés par Bo-Bébé. Le seul actif de valeur importante des sociétés mères est un immeuble dont le locateur principal est la Débitrice. La faillite de la Débitrice entraînerait l'annulation du bail en vigueur. La société mère aurait une créance potentielle de 725 000 \$ pour perte de loyer, laquelle pourrait être appliqué en compensation des avances.

## **G. CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ**

34. Le Syndic a procédé à une revue des états de comptes bancaires pendant la période de l'Avis et pour une période de cinq (5) mois précédant le dépôt de l'Avis. La transaction suivante a été identifiée et discutée avec la Débitrice:
- a. Paiement préférentiel subséquent au dépôt de l'Avis d'un compte fournisseur de 9 034 \$ précédant à l'Avis.
35. Selon la direction, ce paiement a été effectué afin de procéder au retrait rapide d'ordures et éviter de perturber les opérations. Le Syndic considère que cette explication est satisfaisante.
36. En date des présentes, le Syndic ne possède aucune information qui mettrait en question la conduite de la Débitrice et considère que la Débitrice agit, et a agi, de bonne foi.

## **H. RÉMUNÉRATION DU SYNDIC**

37. Les honoraires professionnels, tel que définis à la Proposition, seront payés en totalité par la Débitrice en sus du Fonds de Règlement. Le paiement des honoraires professionnels fait partie intégrante des conditions d'exécution de la Proposition. Advenant un défaut d'exécution de la Proposition ou un rejet par les créanciers, les honoraires professionnels seront réputés prioritaires sur toutes les sommes détenues en fidéicomis par le Syndic.
38. Avant d'accepter le rôle de Syndic à la Proposition, MNP LTÉE a fourni des services de consultation pour la Société.

## **I. RECOMMANDATIONS**

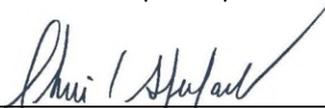
39. À la lumière des informations présentement en mains, nous sommes d'avis qu'il est préférable d'accepter la Proposition. Tel qu'en témoigne notre analyse ci-dessus, nous sommes d'avis que les créanciers recevraient un dividende dans l'éventualité où la Proposition de la Débitrice sera acceptée, comparativement à un dividende nul dans le cas où la Proposition sera rejetée et qu'une faillite en résulte.
40. La Débitrice est confiante qu'elle peut respecter les conditions de sa Proposition et offrir aux créanciers ordinaires un meilleur recouvrement sur leur dette.
41. **À titre de syndic, nous considérons cette Proposition raisonnable pour les créanciers et nous recommandons son acceptation.**

Si vous avez des questions concernant les présentes, n'hésitez pas à nous contacter.

Respectueusement soumis, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2021

### **MNP LTÉE**

Es qualité de syndic à la Proposition de  
3717291 Canada Inc.  
et non en sa capacité personnelle



---

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE  
Vice-présidente

**PREUVE DE RÉCLAMATION**(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

---

---

Dans l'affaire de la proposition de **3717291 CANADA INC.**, de la ville de Montréal, province de Québec, et de la réclamation de :\_\_\_\_\_, créancier.  
Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ (préciser le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de l'avis d'intention de faire une proposition, **soit le 18 mars 2021**, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.) pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.  
(« Créancier ordinaire ») pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(« Créancier privilégié »)  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.) B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteurs à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

 D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

FORMULAIRE 31 (suite)

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.  
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en TANT QUE CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 262 DE LA Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la proposition, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

Daté le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin (signature)

\_\_\_\_\_  
Créancier (signature)

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de **3717291 CANADA INC.**,

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_,  
(nom du créancier) (nom du village ou de la ville)

Créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier Personne morale

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé



**PROOF OF CLAIM**

(Sections 50.1, 81.5 and 81.6, subsections 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) and 128(1), and Paragraphs 51(1)e) et 66.14b) of the Act

All Notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

In the matter of the Proposal of **3717291 Canada Inc**, in the city of Montreal, Province of Quebec, and the claim of:

\_\_\_\_\_, creditor.  
 I, \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor), of  
 \_\_\_\_\_ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am \_\_\_\_\_ (state position or title) of \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor)).
2. That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of the notice of intention to make a proposal, **namely March 18, 2021**, and still is, indebted to the creditor in the sum of \_\_\_\_\_ \$, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule A, after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
4. (Check and complete appropriate category.)

A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_  
 (Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and  
 (Check appropriate description.)

Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_. I do not claim a right to a priority.  
 ("Ordinary creditor")

Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.  
 ("Preferred creditor")  
 (Provide on an attached sheet details to support priority claims.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
 (Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_  
 (Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

- E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_  
 That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_  
 That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_

- F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_  
 That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_  
 That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_

- G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_  
*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)*

- H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by 262 of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial proposal event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Witness (signature)

\_\_\_\_\_  
 Creditor (signature)

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.  
 Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

**PROXY**

(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act)

In the matter of Proposal of **3717291 Canada Inc.:**

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
*(name of creditor) (name of town or city)*

Creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_ of \_\_\_\_\_  
 To be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Witness

\_\_\_\_\_  
 Name of Corporate Creditor

\_\_\_\_\_  
 Witness

\_\_\_\_\_  
 Name and Title of Signing Officer

District de: Québec  
No de division: 01 – Montréal  
No de cour: 500-11-058534-203  
No de dossier: 41-2659830

FORMULAIRE 37

Formulaire de votation  
(alinéa 51(1)(f) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
**3717291 CANADA INC.**  
de la ville de Montréal, dans la province de Québec

Je, \_\_\_\_\_, créancier (ou Je, \_\_\_\_\_,  
représentant de \_\_\_\_\_ créancier), de \_\_\_\_\_ (nom de la ville)  
créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \_\_\_\_\_ \$,  
demande au syndic agissant relativement à la proposition de 3717291 Canada Inc.,  
de consigner mon vote \_\_\_\_\_ (en faveur de ou contre) l'acceptation de la  
proposition, faite le 18<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

Par : \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez À:

MNP LTÉE - Syndic  
Par :  
Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage  
Montréal QC H3B 2K2  
Téléphone: (514) 932-4115 Télécopieur: (514) 932-9195  
[Montreal.Reclamations@mdp.ca](mailto:Montreal.Reclamations@mdp.ca)

District of: Quebec  
Division No. 01- Montréal  
Court No. 500-11-058534-203  
Estate No. 41-2659830

FORM 37

Voting Letter  
(Paragraph 51(1)(f) of the Act)

In the matter of the proposal of  
**3717291 CANADA INC.**  
of the City of Montréal, in the Province of Quebec

I, \_\_\_\_\_, creditor (or I, \_\_\_\_\_,  
representative of \_\_\_\_\_, creditor), of \_\_\_\_\_, (*name of the  
City*) a creditor in the above matter for the sum of \$ \_\_\_\_\_, hereby request the trustee acting  
with respect to the proposal of 3717291 Canada Inc., to record my vote \_\_\_\_\_ (for or  
against) the acceptance of the proposal as made on the 18<sup>th</sup> day of March 2021.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Individual Creditor

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Name of Corporate Creditor

Per

\_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer

Return To:

MNP LTÉE – Trustee

Per:

Sheri L. Aberback, CIRP, LIT, CFE  
1155, René-Lévesque Boulevard West, 23rd Floor  
Montréal, QC H3B 2K2  
Phone: (514) 932-4115 Fax: (514) 932-9195  
[Montreal.Claims@mdp.ca](mailto:Montreal.Claims@mdp.ca)